

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 13 avril 2016

Convocation en date du : 09/04/2016

Date d'affichage de la convocation : 09/04/2016

Date d'affichage du Procès-Verbal : 15/04/2016

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, France LOVEIRY.

Absentes : Mme Christiane LANCIAUX a donné procuration à M. Michel POURCELOT
Mme Estelle GATILLE a donné procuration à M. Marcel RENON
Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Philippe PROST

Mme France LOVEIRY a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

1°) Comptes de gestion 2015

Il est donné lecture des comptes de gestion des budgets 2015 Commune, Logements sociaux et locaux commerciaux transmis par Mme la Trésorière Municipale conformes aux divers comptes administratifs 2015 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes de gestion.

2°) Comptes Administratifs 2015

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence de séance à M. André DARGAUD, 4^{er} adjoint qui donne lecture des différents comptes administratifs 2015 de la Commune.

Après avoir écouté M. André DARGAUD, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les divers comptes administratifs 2015 de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	628 018,00 €	923 465,35 €
Affectation Résultat 2014		121 002,34 €
Section d'investissement	600 527,31 €	656 165,69 €
Report déficit 2014	144 727,40 €	
RAR 2014	155 609,00 €	11 364,00 €

Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 561,31 €	25 881,62 €
Excédent antérieur reporté		9 283,07 €
Section d'investissement	19 793,37 €	38 633,19 €
Déficit antérieur reporté	20 903,69 €	

Budget Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	13 311,37 €
Excédent antérieur reporté		27 042,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

3°) Affectation des résultats comptables 2015

Le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence. Il propose aux élus l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2015, ainsi qu'il suit :

Budget général

RAR Dépenses investissements :	155 609,00 €
RAR Recettes investissements :	11 364,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	416 449,69 €
Déficit d'investissement cumulé :	233 334,02 €
Soit un excédent global au 31/12/2015 :	183 115,67 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	89 089,02 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	233 334,02 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	183 115,67 €

Budget "Logements sociaux"

RAR Dépenses investissements :	0,00 €
RAR Recettes investissements :	0,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	33 603,38 €
Déficit d'investissement cumulé :	2 063,87 €
Soit un excédent global au 31/12/2015 :	31 539,51 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	2 063,87 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	2 063,87 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	31 539,51 €

Budget "Locaux commerciaux"

Excédent global au 31/12/2015 :	53 241,32 €
- Excédent de fonctionnement :	53 241,32 €
- Investissement :	0 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	0 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 :	0 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes :	53 241,32 €

4°) Taux d'imposition 2016

Le Maire fait part aux élus de la proposition de la Commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire de laisser inchangés les taux d'imposition communaux 2016 par rapport à ceux de 2015

	Base 2016	Taux 2016 (idem à 2014)	Produit 2016 attendu
Taxe d'Habitation	936 700	11,53 %	108 002 €
Taxe Foncière-Propriétés bâties	849 700	17,49 %	148 613 €
Taxe Foncière-Propriétés non bâtie	97 200	49,18 %	47 803 €
Total			304 418 €

- autorise le Maire à signer l'état 1259.

5°) Budgets primitifs 2016

Le Maire présente les divers budgets primitifs 2016 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2016 de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 067 362,00 €	1 067 362,00 €
Section d'investissement	822 614,00 €	822 614,00 €

Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	57 039,00 €	57 039,00 €
Section d'investissement	48 253,00 €	48 253,00 €

Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	66 440,00 €	66 440,00 €
Section d'investissement	57 540,00 €	57 540,00 €

6°) Questions diverses

a) Travaux bâtiments

M. Philippe PROST présente le projet concernant les travaux dans le futur local des kinésithérapeutes à l'ancienne école du bas ainsi que le coût financier qui s'établit comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	TTC	OBSERVATIONS
MACONNERIE	XX	2800,00	3360,00	ESTIMATION
PLATRERIE-PEINTURE	PAGEAUT	15856,50	19027,80	
MENUISERIE	DARGAUD	5443,70	6532,40	
PLOMBERIE-SANITAIRES	MULOT	5348,33	6418,00	
ELECTRICITE	COURTOIS	7702,40	9242,88	
REVETEMENT SOL	PARAY LINO	3395,99	4075,19	
		40546,92	48656,27	
+ DIVERS /IMPREVUS 3%	TOTAL	41 762,38	50116,00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'entreprendre les travaux d'aménagement du local kiné pour un montant de 41 762,38 € H.T.
- sollicite auprès du Département une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de l'opération « Appel à Projets 2016 » ,
- dit que le montant de ces travaux est inscrit au budget primitif 2016,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b) Travaux de voirie 2016

Les travaux de voirie 2016 concernent :

- travaux complémentaires au lotissement Le Champ des Fleurs : réparation caniveau et création d'une grille
- Reprise de chaussée au lotissement Le Champ de la Croix dans le virage vers la maison Commusset
- Réfection des trottoirs du lotissement Le Champ de la Croix
- Aménagement vers la Maison du Gardien
- Création d'un passage piétons vers le Crédit Agricole avec la découpe du trottoir pour permettre l'aménagement d'un passage PMR.

Sont également prévus des travaux d'aménagement au bourg, avec les mises en place d'une signalétique au sol et verticale :

- Place Philippe Malaud,
- Place de l'Eglise,
- stationnement vers l'épicerie,
- stationnement Grande Rue, de la Place du Monument jusqu'au Rond-Point des Meuniers.

Le devis transmis par l'entreprise Proximark s'élève à 4 588,30 € H.T.

Une réunion sera organisée avec les commerçants pour savoir s'il convient ou pas de mettre un sens unique dans la montée de l'église.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Il est donné un accord de principe au devis de Proximark mais celle-ci devra attendre la décision pour le sens de circulation pour commencer les travaux.

c) Sydesl

Le Maire fait part d'un courrier du Sydesl concernant une demande d'accord sur un échéancier transmis par leurs services pour les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques du Champ de la Croix d'un montant total de 12 057,29 €.

En effet, l'équipe municipale précédente, par délibération du 08 octobre 2013, avait sollicité l'étalement de la participation de la Commune sur 5 ans.

Le Conseil Municipal,

- valide l'échéancier transmis par le Sydesl avec les échéances suivantes :
 - année 2016 : 2 500,00 €
 - année 2017 : 2 500,00 €
 - année 2018 : 2 500,00 €
 - année 2019 : 2 500,00 €
 - année 2020 : 2 057,00 €
- dit que les crédits pour la première échéance sont prévus au budget commune 2016.

d) Communauté de Communes

Le Maire rappelle, que suite au regroupement de la Communauté de Communes de Matour et sa Région et la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais, de nouvelles commissions ont été créées. Il indique qu'il convient de désigner des représentants de la Commune à chaque commission.

Le Conseil Municipal propose les représentants suivants :

- Voirie - environnement : MM. Marcel Renon et Philippe Prost
- Industrie - implantation d'entreprises : MM. Marcel Renon et Pierre Auray
- Affaires scolaires et sociales : M. Michel Pourcelot et Mme France Loveiry
- Patrimoine - habitat - tourisme : M. Serge Desroches et Mme France Loveiry
- Finances - économie - fiscalité : MM. André Dargaud et Laurent Dufour

e) C.C.A.S.

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 22 mai prochain à la salle des fêtes.

f) Départ de Mme Adouard

Le Maire indique que Mme Magalie Adouard, affectée à l'accompagnement dans le bus, à la cantine et au ménage des bâtiments communaux, n'a pas souhaité renouvelé son contrat CAE.

M. Yohann Aziri, suite à sa demande d'emploi, sera recruté en emploi avenir pour remplacer Mme Adouard à compter du 25 avril prochain. En effet, M. Aziri a effectué le remplacement de Mme Adouard lors de son congé maladie et a donné entière satisfaction.

g) Aménagement des 2 places

Suite à la réunion du 31 mars dernier, M. Philippe Prost présente le projet d'aménagement des 2 places des anciennes écoles avec 3 scénarios possibles. Le projet n'est pas encore arrêté puisque la commission bâtiments a demandé au cabinet de retravailler sur le dossier en réalisant un mixe des 3 scénarios.

h) Divers

- Mme Denise Forestier indique qu'elle a participé à la réunion de formation des enquêteurs pour le projet d'accueil de jour. L'enquête doit se réaliser auprès de personnes de + de 75 ans tirées au sort et devraient commencer ce 15 avril prochain ; les personnes enquêtées sont prévenues par courrier.
- M. Marcel Renon signale qu'il a vu que le bâtiment OPAC ex-centre social a été mis en vente.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 18 mai 2016 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 11 mai 2016

Fin de séance : 22 h 15